



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Soutien au financement des frais de transports scolaires

Question écrite n° 3347

Texte de la question

M. Loïc Kervran attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les conséquences de la forte augmentation du coût des déplacements scolaires et leur impact sur les activités culturelles et sportives offertes aux élèves. De nombreux établissements font état d'une augmentation très significative, pouvant aller jusqu'à 250 %, des prestations des compagnies de transports. En ruralité en particulier, l'accès aux activités sportives et culturelles est conditionné à la capacité de financer le déplacement des élèves vers les infrastructures concernées. La pratique physique ou l'accès à la culture, en particulier pour les jeunes ruraux, pourrait donc pâtir de cette nouvelle donne économique. Aussi, il aimerait savoir quel dispositif il peut déployer pour soutenir les établissements dans le financement des frais de transport de leurs élèves.

Données clés

Auteur : [M. Loïc Kervran](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3347

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 mars 2023

Question publiée au JO le : [22 novembre 2022](#), page 5497

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)